



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-30259>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-30259**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24830054300217

**Ville :** TOULON

**Code postal :** 83041

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 83

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Identifiant interne de la consultation :** 24MAP26

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction de la commande publique

**Adresse mail du contact :** marchespublics@metropoletpm.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 494055507

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une lettre de candidature (ou DC1) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire Non Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat En cas de cotraitance, l'habilitation du mandataire à engager la (les) société(s) cotraitante(s)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de

L'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; La capacité financière peut être prouvée par tout autre moyen que la remise des Chiffres d'affaires : déclaration appropriée de banques, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents... Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique : l'acheteur ne tient pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2023

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au titre de la dernière année Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 23/04/2026 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : Critère 1: Valeur Technique: 60 points Critère 2: Prix des Prestations: 40 points

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : 24MAP26 - MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EXUTOIRE EN MER DU COURS D'EAU DE LA RENARDIERE A SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71240000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de l'exutoire en mer du cours d'eau de la Renardière à Saint-Mandrier-sur-Mer. Situé au Sud-Ouest de la commune de Saint-Mandrier, le secteur de l'avenue de la Mer est sujet à des débordements lors de forts épisodes pluvieux. Ces débordements sont dus à la surcharge du cours d'eau de la Renardière, dont la section est réduite au niveau de son exutoire en mer. Les travaux de réhabilitation ont donc pour objectif d'augmenter la section limitante avant le rejet en mer de l'exutoire du cours d'eau de la Renardière à Saint-Mandrier. Les phases 2 et 3 de l'actuel schéma directeur des eaux pluviales préconisent une augmentation de la capacité hydraulique sur ce tronçon, afin de supprimer les débordements sur l'avenue de la Mer et, in fine, de permettre le transit des débits générés par une pluie trentennale.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Territoire Métropolitain de Saint-Mandrier-sur-Mer.

**Durée du marché (en mois)** : 36

**Valeur estimée (H.T.)** : 101000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Les modalités essentielles de financement et de paiement sont définies à l'article 4.1 du RC. La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. Une clause de réexamen est définie aux articles 1.8 du RC et 1.4 du CCAP. Une clause de réalisation de prestations similaires est définie aux articles 1.7 du RC et 1.3 du CCAP.

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service. Les conditions de versement et de remboursement de l'avance sont définies à l'article 9.1 du CCAP. Une clause de garantie financière de l'avance est définie à l'article 9.2 du CCAP. Les conditions d'exécution des prestations sont définies à l'article 12 du CCAP. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - un recours en référé précontractuel avant la signature du marché, par application des articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative, - un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - un recours en contestation de la validité du contrat vous est ouvert, devant le même tribunal, dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/03/2026**